



**Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale
de l'A.T.M.P. du Rhône**

**RAPPORT D'ACTIVITE
2013**

Table des matières

INTRODUCTION	5
1- PRESENTATION DE L'EQUIPE	7
2- PERSONNES ACCOMPAGNEES	8
2-1- Effectif.....	8
2-2- Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.	8
2-3- « Socio-démographie » de la population accompagnée.....	8
2-4- Suivi des accompagnements.	15
2-5- géographie de l'activité.	18
3- ACTIVICE DU SERVICE	19
3-1- Vignettes de deux accompagnements :.....	19
3-1-1 : Monsieur MA.	19
3-1-2 : Monsieur S.	20
3-2- Stagiaires, lien avec les centres de formation.	22
3-3- Groupes d'expression 2013	22
3-4- Formations.	26
3-4-1 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.)	26
→ Présentation :.....	26
→ Participation du SAVS de l'ATMP au MAIS.....	27
3-4-2- Formation collective – ARFRIPS.	29
3-5- Analyse de la pratique.	29
3-6- Processus d'admission.....	30
3-7- Les soirées loisirs, les repas de fin d'année.....	32
3-8- La démarche qualité.	34
3-9- Evaluation externe - DHCM	34
CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR L'ANNEE ENGAGEE.	37
ANNEXE	38

INTRODUCTION

Agréé par le Conseil Général du Rhône depuis 1991, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'ATMP du Rhône intervient sur l'ensemble du département. Le S.A.V.S est un service de proximité. Sa mission est d'accompagner la personne en difficulté en lui apportant un soutien dans son projet de vie.

Nous intervenons potentiellement auprès des personnes accompagnées dans les domaines suivants :

- L'aide à l'organisation de la vie quotidienne.
- L'aide à l'accès et au maintien dans le logement.
- Le soutien à l'insertion professionnelle.
- L'aide aux démarches administratives.
- Le soutien à la démarche de soins.
- L'aide à la gestion du budget.
- Le soutien à l'organisation des vacances et des loisirs, l'accès à la culture.
- Le soutien à la parentalité.
- L'accès aux droits.

La population que nous accompagnons présente des grandes fragilités d'origines variées :

- Principalement un handicap dont l'origine est une altération des facultés psychiques.
- Mais nous accompagnons aussi des personnes dont les problématiques peuvent être liées :

- A une déficience.
- A un isolement et une fragilité sociale.
- A des maladies invalidantes.
- A des addictions.

→ **Le partenariat et le travail en réseau sont des outils primordiaux pour remplir la mission qui est celle du service.**

Le présent rapport est construit en quatre parties:

La première est une présentation de l'équipe du SAVS.

La seconde propose une présentation de la population que nous accompagnons, d'un point de vue « sociodémographique » et un état du suivi des accompagnements.

Les différents critères que nous avons choisi permettent d'avoir une vue d'ensemble assez précise de notre « public » accompagné.

Nous tentons aussi de mettre en évidence les évolutions de la population accompagnée et certaines tendances apparaissent. (Nous avons pour cela comparé les rapports d'activité de notre service sur la période 2004-2013 – cf. annexe en dernières pages).

La troisième présente une partie des activités de notre service, dont en premier lieu deux « vignettes » d'accompagnement, qui tentent de rendre compte du cœur de notre mission.

Mais il y est aussi question des groupes d'expression, des formations, de l'accueil d'un stagiaire, du processus d'admission, des activités d'animations que nous mettons en place, et de l'évaluation externe conduite à l'automne 2013, dont les résultats nous sont parvenus en fin d'année.

La quatrième, en forme de conclusion, envisage des perspectives pour notre service, pour l'année en cours, et au-delà.

Notons enfin que le fonctionnement de notre service d'accompagnement est décrit précisément dans notre projet de service qui est accessible à tous via le site internet que l'ATMP du Rhône a mis en place en octobre 2011 : <http://www.atmp69.fr/>

1- PRESENTATION DE L'EQUIPE

Le Service d'Accompagnement de l'ATMP du Rhône est composé de huit éducateurs et éducatrices (8 équivalents temps pleins), d'une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiels plus un médecin psychiatre, sous l'autorité d'un chef de service et du directeur de l'association.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DU SAVS EN DECEMBRE 2013

Directeur:

- Jean François JOLY

Responsable du service éducatif:

- Mathieu GOYET

Membres de l'équipe éducative:

- BRETON Muriel
- DELOIRE Sylvain
- LE GAL Lucie
- LECOCQ Amaury
- MARLOT Laurence
- PELORDET Thierry
- VUAGNOUX Evelyne
- PERRIER Cyril (dont un mi-temps pour la charge du processus d'admission)

- BRUNET Marie, éducatrice spécialisée, assure en continue les remplacements des congés parentaux depuis plus de deux ans.

Secrétaire du service :

- Florence VISOCCHI

Médecin psychiatre:

- Dr Catherine IMHOFF

2- PERSONNES ACCOMPAGNEES

2-1- Effectif

109 personnes au 31/12/2013 sont accompagnées par notre service.

Ajoutées aux personnes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2013, cela donne donc **134 personnes qui ont été accompagnées durant l'année 2013 par le SAVS (la file active)**.

2-2- Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.

Total nouvelles personnes accueillies en 2013 : **22**

Total des fins d'accompagnement en 2013 : **25**

Il est à noter que le renouvellement de l'effectif est stable depuis une dizaine d'année, autour de 20%, ce qui semble a priori un taux important.

2-3- « Socio-démographie » de la population accompagnée.

Nous présentons ici une photographie de la population que nous accompagnons **au 31/12/13**, et des données concernant les accompagnements.

En outre, nous avons comparés ces items, et leurs évolutions depuis l'année 2004.

Des tendances apparaissent quant à l'évolution de la population.

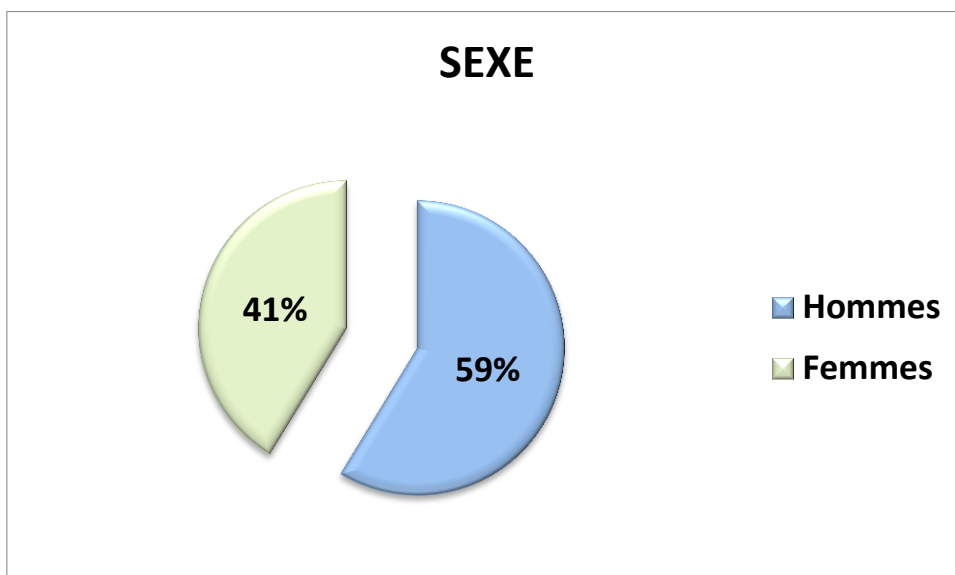
Il est nécessaire d'en tenir compte car elles orientent les actions que nous mettons en œuvre :

- Vieillesse d'une partie de l'effectif, ayant pour conséquences une dépendance accrue et des indications d'orientation en établissement.
- Phénomènes d'addictions qui nous imposent une sensibilisation à cette problématique et un travail partenarial avec les organismes du type CSAPA

(Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), et avec le secteur sanitaire.

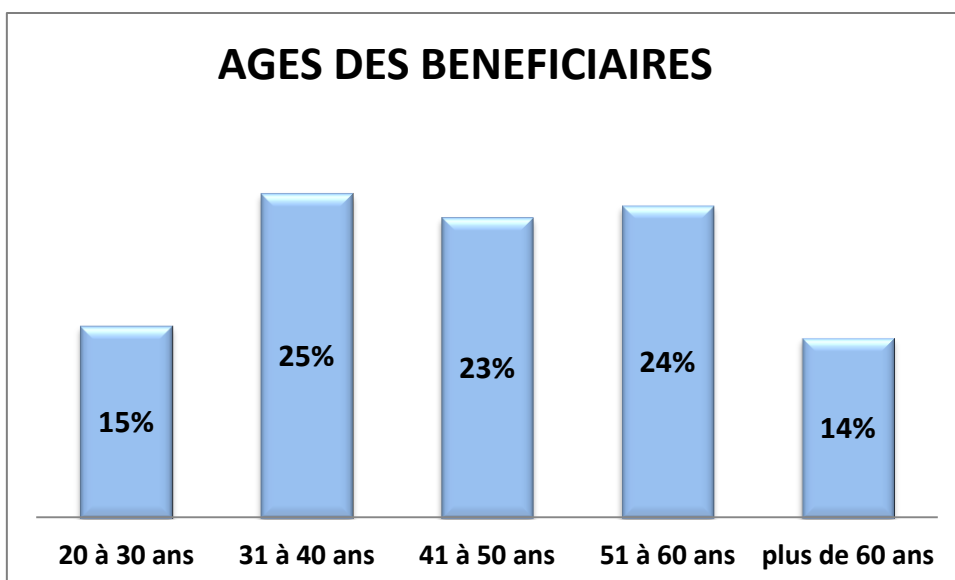
- Phénomènes d'isolement social voire d'incurie.
- Parentalité des personnes accompagnées, rendant nécessaire un travail partenarial avec la PMI (Protection maternelle et infantile) et les services de protection de l'enfance, entre autre.

Répartition hommes-femmes



Nous constatons une stabilisation de l'écart en nombre entre les hommes et les femmes, écart qui a diminué depuis 10 ans.

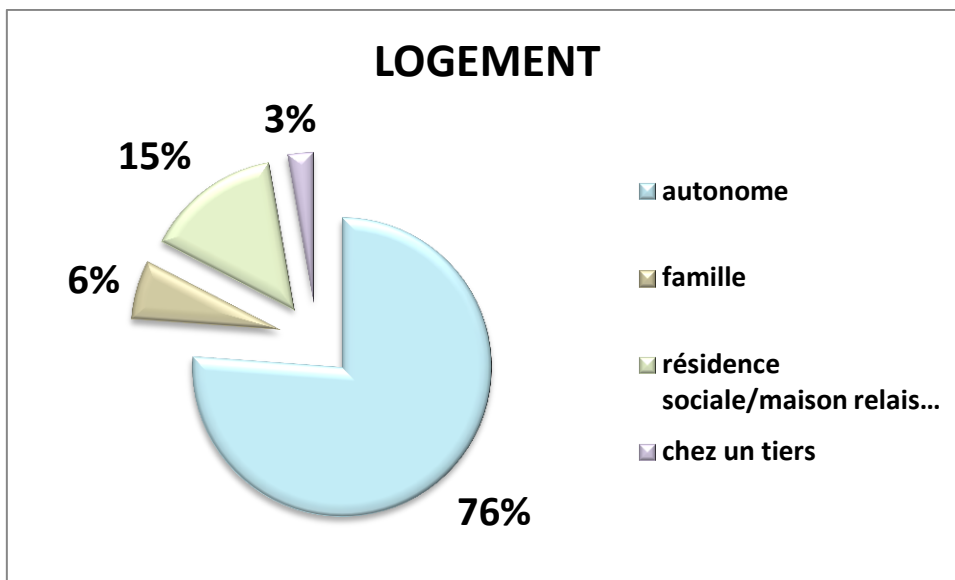
Âges des bénéficiaires



AGE MOYEN: 46 ans

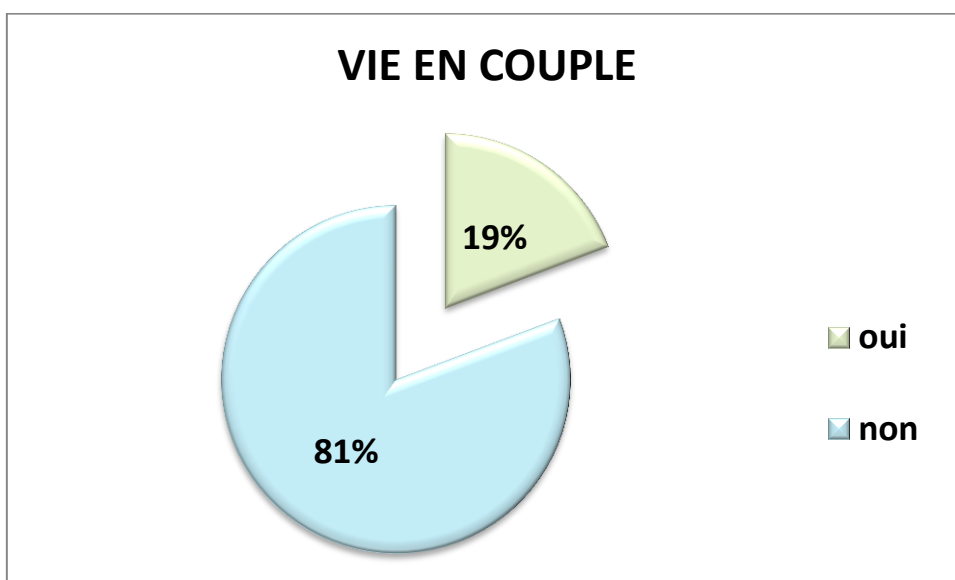
Si l'âge moyen est stable depuis 2011, la population de plus de 60 ans est en progression constante depuis 2006.

Hébergement

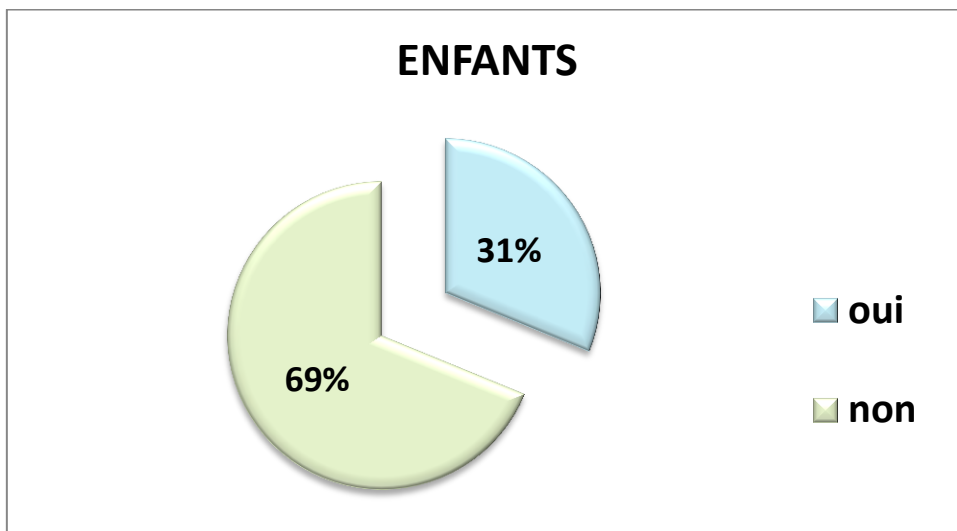


Situation familiale :

→ Vie en couple :

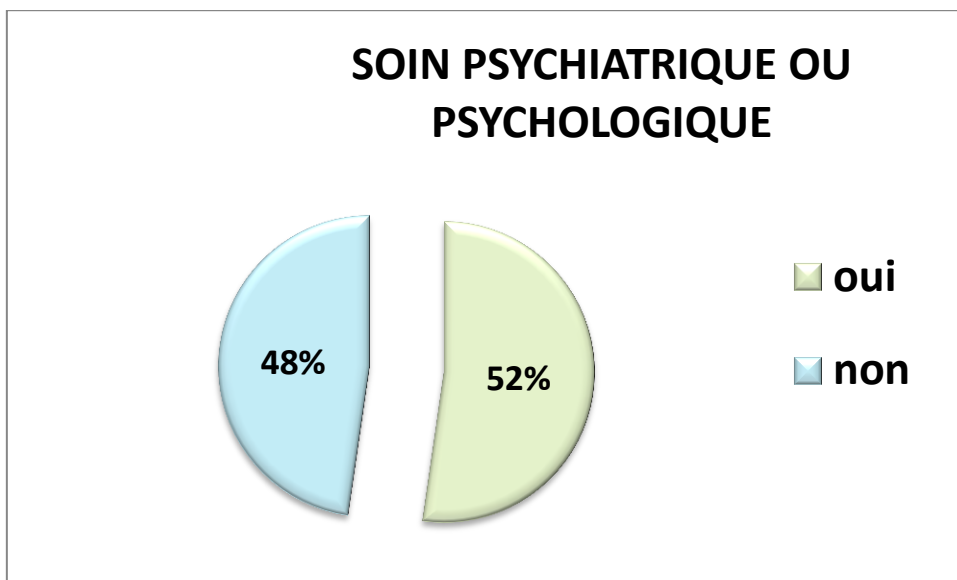


→ ENFANTS :



L'accompagnement du désir d'enfant, du renoncement parfois, et de la parentalité des personnes que nous accompagnons reste un axe de travail difficile. **Nos actions dans ces domaines sont guidées par le droit et notre éthique professionnelle.**

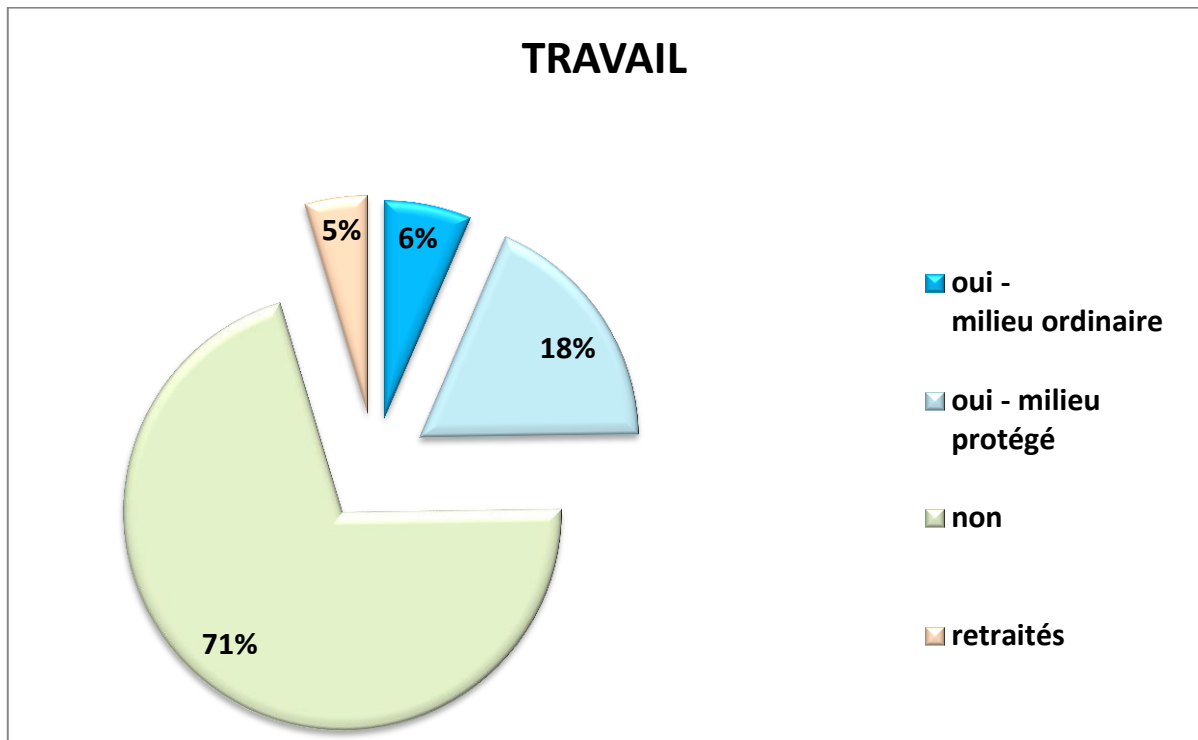
Suivi psychiatrique ou psychologique.



Nous ne faisons pas du suivi psychiatrique un préalable à l'accompagnement, c'est **un principe fort**, éthique, dont la conséquence est évidente : nous accompagnons des personnes présentant des grandes difficultés psychiques, n'exprimant pas le besoin du soin, y ayant renoncé parfois.

Notre travail consiste alors à faire la promotion du soin, à rassurer, à recréer quand c'est nécessaire et possible, des liens avec les services sanitaires.

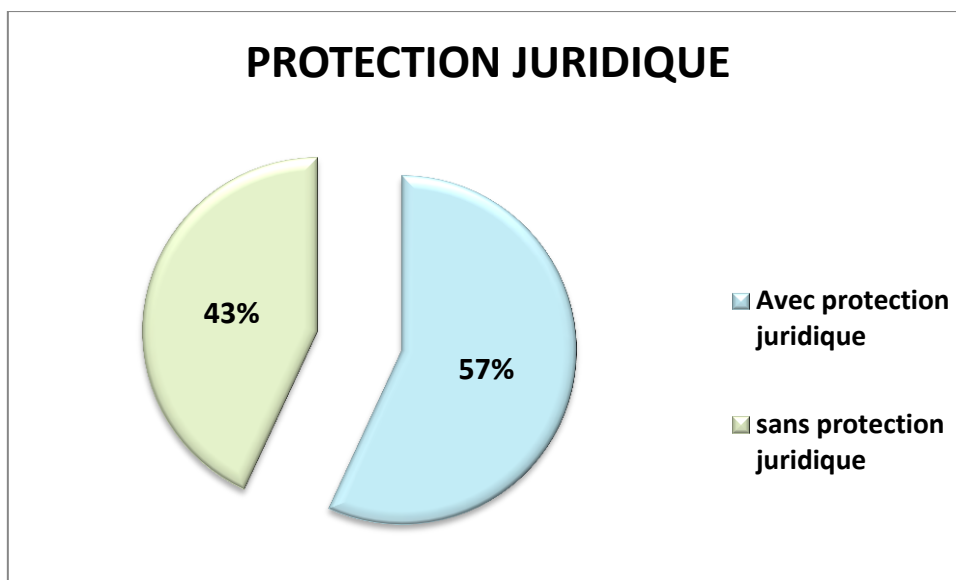
Travail



Un quart, seulement, des personnes accompagnées travaillent. 6% travaillent en milieu ordinaire.

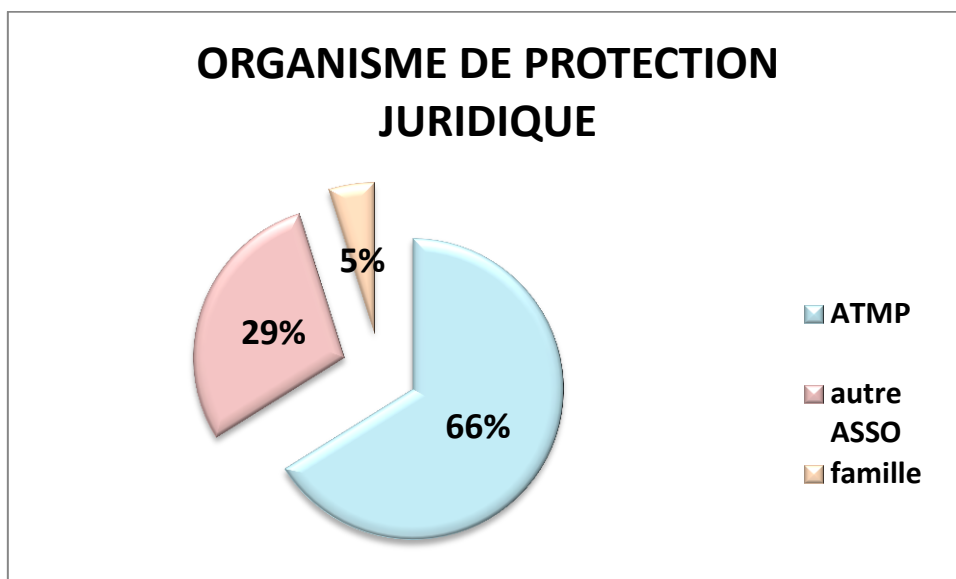
Nous voyons apparaître par ailleurs, depuis quelques années une petite part de personnes retraitées.

Protection juridique



La même tendance est observée depuis 10 ans, et s'accroît: Une augmentation du nombre de personnes ne bénéficiant pas de mesure de protection juridique. (35% en 2012, 43% en 2013)

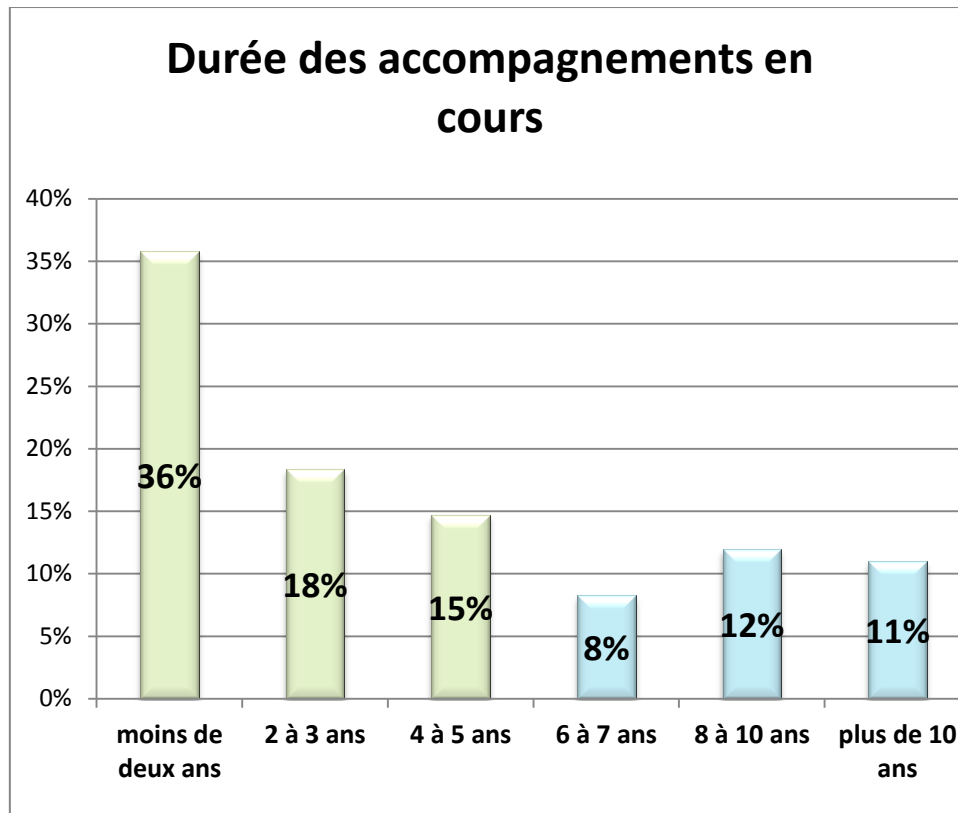
Organisme de protection juridique



Diminution du ratio des mesures exercées par l'ATMP. Tendance constante depuis 2004.

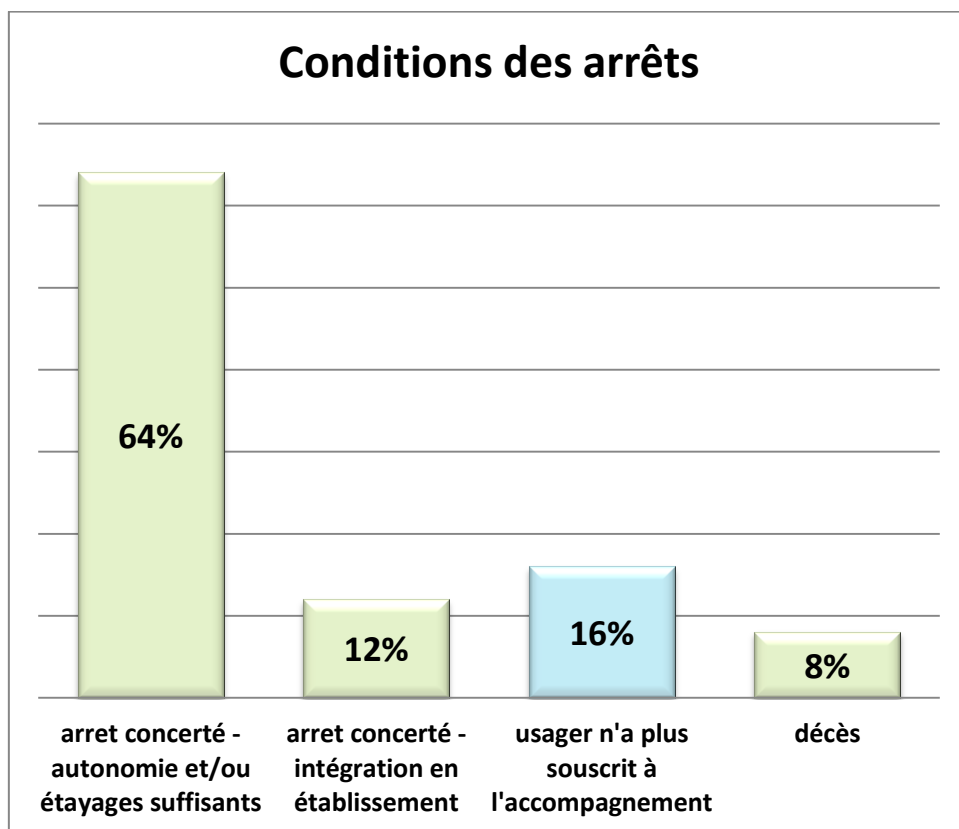
2-4- Suivi des accompagnements.

Durée des accompagnements en cours.



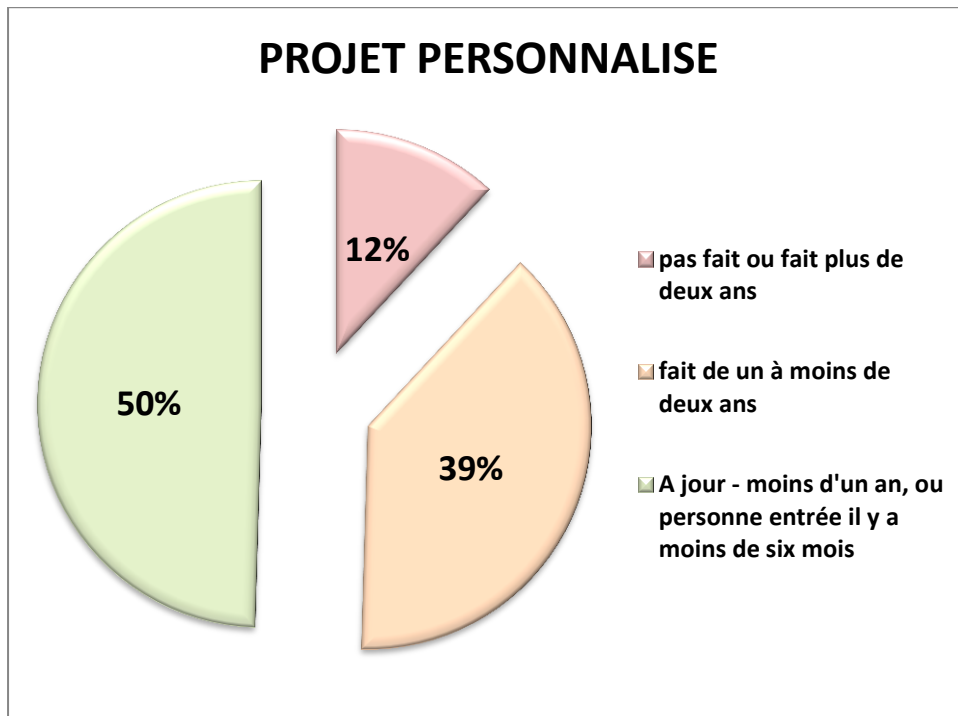
La durée moyenne des accompagnements en cours est, au 31/12/13, de **4,6 ans.**

Arrêts d'accompagnements



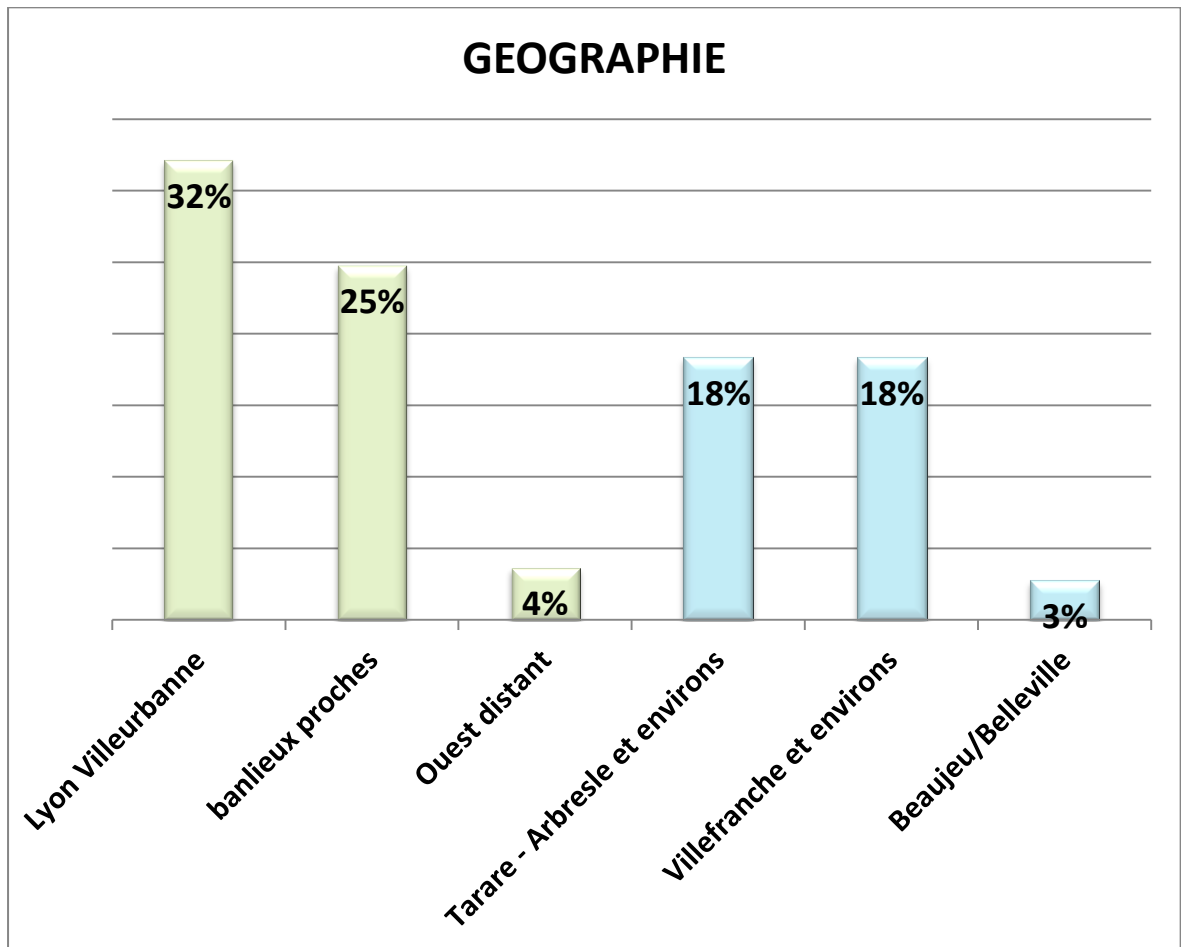
La durée moyenne des accompagnements qui se sont arrêtés en 2013 est de 5 ans.

Projets personnalisés



La règle au sein du service est de réélaborer, de co-construire, chaque année le projet personnalisé. Cela est souvent difficile, dans l'accompagnement de personnes qui précisément sont en grande difficultés pour ce qui est de la projection dans l'avenir. Et qui résistent aussi souvent à nos propositions. Les projets contiennent donc parfois des objectifs très modestes.

2-5- géographie de l'activité.



Le service couvre une grande partie du Département du Rhône. Nous visons une rationalisation dans la répartition des accompagnements afin de limiter les déplacements. Les éducateurs se voient attribuer une zone géographique qui regroupe les accompagnements dont ils ont la charge autant qu'il est possible de le faire, tout en étant juste vis-à-vis des demandes que nous recevons.

3- ACTIVITE DU SERVICE

3-1- Vignettes de deux accompagnements :

Il nous a semblé intéressant de proposer à la lecture deux vignettes descriptives d'accompagnements aujourd'hui arrêtés au sein de notre service.

3-1-1 : Monsieur MA.

Nous nous intéresserons plus particulièrement dans cette vignette clinique à la dernière année d'accompagnement de M.A

M.A. est accompagné par le service depuis 2003. Il vit en résidence sociale à Lyon depuis plus de 20 ans. Il a été suivi par plusieurs éducateurs du service depuis 2003. Le dernier changement d'éducateur référent date de Juillet 2013. Lors de ce changement, avait été abordée la possibilité d'arrêter l'accompagnement. Malgré ses grandes capacités d'autonomie, cela paraissait précipité, M.A. ayant peu d'étayage en dehors du SAVS.

Les dix premières années d'accompagnement sont venu soutenir M.A notamment autour de ses addictions et de l'absence de soins...Ainsi, il a arrêté de boire, de fumer et a pu accéder à des soins tels qu'un suivi au CMP et un suivi dentaire lui permettant de bénéficier d'implants. Ces soins ont permis un travail concernant sa confiance et de son estime de lui-même. En effet, M.A. est en perpétuelle recherche d'un regard bienveillant sur son parcours. Il venait solliciter le service sur ses progrès. Notre travail a consisté à lui renvoyer une image positive de lui-même.

Il a également investi les sorties collectives que proposait le service et venait à chacune d'entre elles. Nous observions lors de ces sorties qu'il était en lien majoritairement avec l'équipe éducative et avait des difficultés à entrer en contact avec les autres personnes accompagnées.

Suite au passage de relais et l'échéance de la notification, nous avons commencé à parler de l'arrêt de l'accompagnement afin de travailler la séparation en douceur. En effet M.A., expliquait que toute sa vie il a été accompagné par des éducateurs. De ce fait, il nous semblait important de prendre le temps et de construire ce projet d'arrêt dans une dynamique positive.

Cela a pu se faire en concertation avec sa curatrice qui a pu lui proposer des rencontres régulières, toutes les trois semaines lors de ses permanences. Ce temps reste important pour M.A. De plus, la mesure étant exercée par l'ATMP, M.A. aura

la possibilité de donner de ces nouvelles au service. Ainsi, le lien n'est pas rompu de manière brutale, le détachement se fait au fur et à mesure.

Cette dernière année, nous avons travaillé, à rechercher des lieux ressources permettant à M.A. d'envisager l'arrêt du SAVS. Nous avons donc centralisé le projet sur l'accompagnement vers de nouveaux espaces de socialisation. Ainsi, nous avons rencontré un Groupe d'entraide mutuelle, où M.A. a très vite trouvé sa place. Il est aujourd'hui adhérent du GEM où il va plusieurs fois par semaine, pour boire un café, discuter. Par l'investissement de ce nouveau lieu, M.A. a pu prendre confiance en lui, notamment à travers le regard et la place offerte par les adhérents du GEM. Cela lui a permis de se désinvestir peu à peu des sorties collectives du service, en déclinant l'invitation à certaines car il allait au GEM

En parallèle M.A. a pu bénéficier du soutien des Petits Frères Des Pauvres. Un bénévole se rend à son domicile régulièrement et il va également à l'accueil de jour des Petits Frères une fois tout les quinze jours. Il participe à toutes les activités proposées par ces deux associations.

Ces nouveaux espaces de socialisation ont permis à M.A. d'arrêter le SAVS de manière sereine. Ainsi, l'accompagnement a pris fin le 15 janvier 2014.

(Rédaction : Lucie LE GAL)

3-1-2 : Monsieur S.

Mr S est suivi depuis septembre 2011 par le SAVS de l'ATMP du Rhône. Il a à peine plus d'une vingtaine d'années. Il bénéficie depuis ses 18 ans d'une mesure de protection de type curatelle renforcée gérée par l'ATMP. Le projet d'accompagnement de Mr S s'articule autour d'une demande de logement plus autonome, « ordinaire », et d'une demande de travail.

Séparé très tôt de ses parents suite à un drame familial, Mr S est pris en charge par ses grands parents. Il suit une scolarité ordinaire, avec plutôt de bons résultats. Les carences affectives se manifestent peu à peu par des troubles du comportement et du caractère importants. Il est alors orienté vers des internats éducatifs spécialisés, et tente des formations qui n'aboutissent pas. Il multiplie alors les fugues, il éprouve des difficultés à s'inscrire dans les lieux proposés. Les troubles du comportement révèlent une grande souffrance, une grande angoisse et une grande fragilité affective. Mr S vit alors dans une sorte d'errance, entre séjours en hôpital psychiatrique, internat, CHRS et hôtel.

En 2008, Mr S devient locataire d'un petit logement dans une pension de famille. Orienté par l'hôpital du secteur, il vit mal son installation là-bas, comme s'il y avait été

placé. Le SAVS intervient à ce moment là. Au départ, les démarches initiées en sa faveur, d'évaluation ou d'insertion par le travail n'aboutissent pas. Mr S donne l'impression de se « laisser porter » par ses différents référents, tout en les rendant systématiquement responsables des échecs des démarches entreprises qu'il juge inadaptées, peu valorisantes ou en fin de compte sans intérêt pour lui. Mr S est demandeur de changement sans être capable de prendre des initiatives, ni être en mesure de faire des choix adaptés à la réalité de sa situation.

Malgré cela, l'intervention du SAVS lui permet de se mettre un peu à distance des enjeux relationnels qui l'envahissent. Les rencontres régulières, à sa demande, l'aident à relativiser et à appréhender différemment les liens qu'il tisse avec son entourage et qu'il a l'impression de subir. En rupture de soins psychothérapeutiques, Mr S reprend peu à peu contact avec le CMP de secteur. Il se montre beaucoup plus assidu au rendez-vous proposés. Cette stabilité qui le lie alors aux différents professionnels médico-sociaux, SAVS, MJPM, CMP, porte peu à peu ses fruits.

Avec le soutien du SAVS et du CMP, il accède en 2013 à un appartement d'essai via l'association ORLOJES. Il fait alors l'expérience d'une vie plus autonome qu'il demande. Au bout de quelques semaines, il met un terme à cet essai et réintègre son appartement à la pension de famille. Il prend conscience de son besoin d'être entouré et soutenu, et il revoit peu à peu ses exigences d'une vie indépendante. Il accepte alors une orientation vers un appartement dans une résidence pour personnes souffrant de handicap psychique, qui propose des logements autonomes et un accompagnement éducatif individualisé et permanent.

Admis dans cette Résidence fin février 2014, après un relai entre le SAVS, le CMP et l'équipe éducative en place, il bénéficie depuis d'un logement neuf, confortable, sécurisé, d'un suivi éducatif personnalisé avec la possibilité de s'inscrire librement dans des activités collectives, ainsi qu'une veille 24h/24.

Mr S a toujours besoin de faire l'expérience d'une relation stable avec ses référents médico-sociaux. Il lui faut éviter de s'enfermer dans des relations duelles et dans une trop grande dépendance à un seul interlocuteur. C'est pour cela que des conditions de continuité des soins et d'engagement dans une activité de jour, extérieur à la Résidence, ont été posées dès son entrée. C'est une bonne chose pour Mr S qui est en mesure désormais de faire des efforts d'adaptation, de lutter contre les phénomènes d'investissement et de désinvestissement qui l'agissent, et ainsi trouver la « bonne distance » avec ses interlocuteurs. Le plus grand service qui peut lui être rendu, c'est de « tenir » avec lui cette bonne distance, une relation d'aide et d'écoute bienveillante, malgré ses plaintes, ses remises en cause et ses mouvements d'humeurs. Il s'agit de lui montrer que nous, professionnels et institutionnels du secteur, sommes capables de lui garantir une certaine forme de stabilité interne. Une collaboration étroite entre SAVS, curatelle et CMP a été indispensable à cet accompagnement.

Le passage de relai du suivi social a pu s'effectuer de manière fluide entre le SAVS et les référents sociaux de la Résidence. Mr S garde aujourd'hui le soutien de l'ATMP du Rhône à travers l'exercice de la mesure de curatelle.

(Rédaction : Cyril PERRIER)

3-2- Stagiaires, lien avec les centres de formation.

- Nous avons accueilli cette fin d'année 2013 et début 2014 une stagiaire en formation d'éducatrice spécialisée à l'ARFRIPS, pour un stage court, sur notre antenne de Villefranche.
- Nous sommes toujours membres à l'ARFRIPS, de l'Instance Technique et Pédagogique qui a pour fonction la réflexion et l'échange entre les sites qualifiants et cet établissement de formation. Nous avons donc participé aux réunions auxquelles l'ARFRIPS nous a invités en 2013.
- Trois membres de notre équipe, deux éducatrices spécialisées et le chef de service possèdent la certification de « tuteur référent ».

3-3- Groupes d'expression 2013

Notre service a fait le choix, afin de répondre aux exigences de la loi de 2002-2, de mettre en place des groupes d'expression afin de recueillir les remarques, questions et insatisfactions des personnes accompagnées.

Les personnes ne pouvant venir à ces réunions, ou ne le souhaitant pas ont été invitées à s'exprimer par écrit.

Deux réunions ont eu lieu, l'une sur l'antenne de Lyon, l'autre sur l'antenne de Villefranche.

Voici le compte rendu de ces deux réunions :

<p>Groupes d'expression 2013 03 octobre à Lyon. 08 octobre à Villefranche.</p>

En introduction le chef de service rappelle le but de cette réunion:

- recueillir les avis, contentements, insatisfactions, incompréhensions, propositions, suggestions, questions qui concernent le travail d'accompagnement que notre service effectue. Cela dans le but d'améliorer le service rendu et de préciser nos fonctionnements, nos manières de faire, nos limites aussi.

Nous constatons que les personnes présentes, spontanément, n'ont pas beaucoup de choses à dire, dans le cadre de cette réunion. La prise de parole en groupe n'est évidemment pas une chose aisée. C'est donc les professionnels qui proposent les thèmes pour inciter à la discussion (ex : la communication, le projet personnalisé, les changements d'éducateurs, le rythme des rencontres.....)

Ces deux réunions ont été suivies par une collation offerte par le service, moment convivial passé dans une bonne ambiance.

03 octobre à Lyon :

Toutes les personnes accompagnées par l'antenne de Lyon sont invitées par courrier. Et les éducateurs les incitent à participer à ces réunions.

13 personnes accompagnées présentes. Equipe éducative et Chef de service.

→ **Les sorties loisir, animations :**

« *Y'en a pas assez.* »

« *Est-ce que vous avez les moyens d'en faire plus ?* »

« *On pourrait aller deux jours à Paris, voir le Moulin Rouge.* »

« *On pourrait aller manger ensemble au restaurant une fois par semaine* »

Dans l'ensemble, les gens présents apprécient ces temps d'animation collective.

Nous rappelons les attendus du SAVS, accompagnements individuels, assortis de quelques animations qui peuvent difficilement être multipliés, mais que nous tenons à régulariser, et diversifier.

→ **La communication, le téléphone :**

« *Moi je communique par mail.* »

« *J'apprends à passer des mails avec synthèse vocale* »

« *Et s'il arrive quelque chose le week-end ?* »

« *S'il y a une fuite de gaz ?* »

« *On peut travailler avec sa référente pour savoir quoi faire* »

« *Si on a une angoisse le dimanche ?* »

« *Si on veut parler ?* »

« *Il faut bien prévenir quand on est en vacances, qui on peut appeler.* » (Relais entre éducateurs)

Nous échangeons sur ce qu'est et n'est pas le SAVS, compte tenu de sa mission.

S'il se produit un évènement grave, il faut appeler les pompiers ou le SAMU.

Par ailleurs il est possible, avec « son » éducateur référent, ou de manière groupale, d'anticiper différents cas de figure et les manières de réagir.

Concernant le besoin de parler, d'avoir une présence au bout du fil, nous orientons vers les services qui existent dans ces domaines : Petits frères des pauvres, SOS amitié...

Nous redisons que le but du SAVS est d'aider les gens à se débrouiller seuls, et que donc nous ne le ferions pas si nous leurs propositions un service continu.

→ **Le projet personnalisé, la manière dont nous l'élaborons ensemble, le renouvellement.... :**

« *Quelle signature compte le plus ?* » Besoin de reconnaissance, de valorisation.

« *Il faut avoir des buts pour l'accompagnement* »

« *Ça montre si on a réussi ce qu'on avait dit* »

« *J'ai compris la différence entre la curatelle et le service de suite !* » (Le SAVS)

« *Je rate mes rendez vous, mon éducateur vient chez moi, il compte m'aider* »

« *C'est pas obligatoire d'emmêler les parents ou la curatelle au projet !* »

« *On ouvre une porte, on en ferme une autre, et on en prend une autre pour en ouvrir une autre* »

(Nous comprenons que c'est une manière de confirmer l'idée précédente : ne pas tout « mélanger » entre les différents lieux de l'environnement des personnes accompagnées, travail, protection juridique, famille...).

« *Le projet **personnalité*** » (!)

« *Le projet tapé à la machine, c'est mieux* »

« *Pour moi y'a pas de soucis, les médecins font bien pire !* » (Parlant de l'écriture manuscrite.....)

→ **Le genre (un homme accompagné par une femme, ou inversement.)**

« *Quand on est un homme, on préfère poser une question à un autre homme* »

Nous rappelons, que pour certains sujets, il est possible, et c'est déjà arrivé, de demander à avoir un entretien avec un autre éducateur pour des discussions particulières, du registre de l'intimité, de la sexualité, du rapport homme/femme, ou autre.

→ **Divers :**

« *Est-ce que les curatelles vont aussi être évaluées ?* »

« *Est-ce qu'on pourra venir ce jour là ?* »

« *Je suis mal à l'aise, est ce que vous avez le projet d'avoir des gens de 20 ans, de 19 ans ?* » (Un jeune homme qui aimerait que nous rajeunissions notre effectif.....)

« *Les éducateurs pourraient avoir chacun leur bureau.* »

08 octobre à Villefranche.

Toutes les personnes accompagnées par l'antenne de Villefranche sont invitées par courrier. Et les éducateurs les incitent à participer à ces réunions.

7 personnes accompagnées présentes. Deux personnes sont venues en car de Tarare. 4 personnes prévues ne sont pas venues.

Equipe éducative et Chef de service.

Comme le groupe d'expression s'est tenu la semaine précédente à Lyon, nous nous appuyons sur ce qui y a été dit pour lancer les sujets que nous proposons d'aborder, faire part d'idées qui ont été exprimées.

« C'est la 1^{ère} fois que je participe à une réunion ! »

→ **Rythmicité des rencontres :**

Tous sont satisfaits du rythme bimensuel moyen pour les rencontres avec l'éducateur référent de leur accompagnement.

« C'est mieux parce que j'ai une autre personne qui s'occupe aussi de moi. » (Un monsieur bénéficiant par ailleurs d'une MASP)

Nous parlons des rencontres qui se font le plus souvent alternativement entre le domicile et le bureau de l'ATMP.

Nous évoquons le choix de certains (qui sont autour de la table pour deux d'entre eux...) de ne pas nous recevoir à domicile. Nous disons que si nous acceptons bien entendu cette liberté, nous ne renonçons pas à ce qu'un jour ils nous ouvrent leur porte.

→ **Communication.**

« La ligne directe, c'est bien »

« L'attente au standard vide mon forfait »

A propos de la possibilité que les éducateurs puissent disposer de téléphones portables professionnels :

« En cas d'urgence ». Nous rappelons que le SAVS n'est pas un service d'urgence.

« En cas d'empêchement pour un rendez vous à l'extérieur »

Dans ce cas de figure, il est difficile de nier que le portable faciliterait la communication.

Nous parlons à nouveau de l'apprentissage qui peut être fait afin de savoir réagir en cas de difficultés survenant la nuit ou le week-end.

Pompiers, SAMU, Eau, Gaz, coupure d'électricité....

→ **Le projet personnalisé, la manière dont nous l'élaborons ensemble, le renouvellement.... :**

« Niveau projet, c'est dur quand on a déjà fait le tour »

Nous rappelons la nécessité légale d'élaborer et de renouveler le projet. Et ajoutons que si nous ne savons pas dire ce que nous faisons ensemble, alors l'utilité de l'accompagnement ne peut qu'être questionnée.

« Les objectifs sont concrets »

→ **Les sorties loisir, animations :**

« Les activités, c'est intéressant »

« *J'ai pu venir avec mon petit ami !* » Parlant d'une sortie au parc de la tête d'or. En effet, que ce soit pour certaines sorties, ou pour le repas de Noël, ou d'été, notre service accepte (selon chaque situation) que les personnes accompagnées invitent des proches (amis, famille, compagnons...)

« *On pourrait faire des randonnées, ou aller à la patinoire* ».

« *Est-ce que je pourrais utiliser les tickets cinéma qu'on nous donne à l'ESAT ?* »

Aspects pratiques....

→ **Les changements d'éducateurs référents :**

« *Moi je suis craintif* » - « *je me clou à un mur* »

« *C'est dur de changer* »

Nous parlons du fait que les changements d'éducateurs sont parfois inévitables. (Si un éducateur quitte notre service, ou en cas de congé maternité). Que nous changeons aussi parfois, pour redynamiser l'accompagnement.

Nous rappelons aussi que notre travail se fait de toute manière en équipe et qu'il est bien de connaître les trois éducateurs de l'antenne qui sont systématiquement en relais les uns des autres pendant les périodes de congés. Nous disons aussi que toutes les rencontres groupales sont aussi l'occasion de faire connaissance avec les éducateurs qui ne sont pas « référents ».

« *Et si mon petit ami est là, c'est mieux que j'ai mon rendez-vous toute seule avec mon éducatrice* »

« *Ma mère voulait à tout prix venir à mon rendez-vous ; c'est **mon** rendez vous !* »

La discussion prend une tout autre tournure à partir de ce moment. On parle de la pêche, du cinéma, de ceux qui aiment dessiner, qui des personnages célèbres (Johnny Depp, Le Joker dans Batman), qui des motifs tribaux....

Il est temps de passer à la collation.

Mathieu Goyet.

3-4- Formations.

3-4-1 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.)

→ Présentation :

Le M.A.I.S. est une association nationale, créée en 1987, qui regroupe les acteurs concernés par l'accompagnement social de personnes en difficulté d'insertion

(professionnels, associations, administrations, élus intéressés par l'accompagnement etc...).

Sa mission est de :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement.
- Promouvoir la réflexion, la formation et l'expression des intervenants sociaux à l'échelon local, régional et national.
- Développer la recherche et l'élaboration de projets concernant l'accompagnement social et/ou professionnel de personnes en difficulté d'insertion, vivant ou se préparant à vivre en milieu ordinaire.
 - Participer à l'évolution de la réglementation en étant force de proposition auprès des ministères concernés et des collectivités territoriales.

Nos actions de formation s'organisent à plusieurs niveaux :

- Au niveau national, avec les Journées Nationales de Formation (JNF).
- Au niveau régional, avec des rencontres régulières de professionnels de l'accompagnement, autour de questions fondamentales sur leur pratique. L'action en région est un élément moteur de rencontres entre professionnels. C'est un lieu de réflexion, d'échanges, d'information et de formation, au plus près des travailleurs sociaux. Ces temps ont permis à notre mouvement de se développer et d'être reconnu de la part de l'environnement socio-professionnel. La réflexion au niveau régional est riche et variée, comme le montrent les productions et les comptes rendus de travaux. C'est une des forces de notre mouvement et nous poursuivons nos efforts pour permettre cette riche expérimentation de la confrontation d'idées autour de la pratique de l'accompagnement: c'est de l'expérience des uns que d'autres peuvent s'enrichir.
- Auprès des professionnels de l'accompagnement social, sur sites d'accueil des populations en difficulté d'insertion.
- Auprès des personnes accompagnées : Les formations qui sont proposées aux personnes handicapées ou en difficulté d'insertion sont directement liées à l'exercice de la citoyenneté.

→ Participation du SAVS de l'ATMP au MAIS.

Cette année 2013, les 27èmes Journées Nationales de Formation du M.A.I.S qui se sont déroulé les 11, 12 et 13 juin 2013 au Palais des congrès de LA GRANDE MOTTE avaient pour thème :

« INNOVATIONS ET PERSPECTIVES D'UN ACCOMPAGNEMENT ENGAGE: 25 ANS D'EVOLUTION SOCIETALE »

L'argument était le suivant :

« Il y a 25 ans, Montpellier accueillait les 1^{ère} Journées Nationales du «tout jeune» M.A.I.S. sur le thème de la philosophie des services d'accompagnement. Depuis, ces dispositifs innovants portés par un contexte favorable se sont imposés tant dans les pratiques d'accompagnement qu'en terme éthique.

L'innovation, les débats, les réflexions régulières ont permis d'adapter les propositions de services aux évolutions socio-économiques, aux changements des profils des personnes accompagnées. En effet durant ces 25 années d'actions militantes, chaque organisme gestionnaire et équipe éducative a su sur son territoire innover, créer, développer des actions nouvelles, des formes d'accompagnement novatrices dans l'objectif de répondre aux besoins, demandes et attentes des personnes suivies.

Néanmoins, les récents changements profonds de l'environnement législatif, social et économique risquent d'impacter gravement l'éthique, le fonctionnement et la finalité de nos services.

Face à ces nouveaux enjeux, il semble primordial de penser la place et l'avenir de nos structures, afin de préserver tant nos spécificités et notre positionnement dans le secteur, que la qualité de nos accompagnements personnalisés et individualisés.

Pour ces nouvelles Journées Nationales de Formation, la région Languedoc-Roussillon vous propose de réfléchir, débattre et imaginer l'avenir de l'accompagnement social.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Quel rôle et quelle place pouvons-nous prendre dans le respect de nos valeurs ?

Comment continuer à innover, à s'adapter en gardant une place prioritaire aux personnes que nous accompagnons ? »

Trois éducatrices du service ont participé à ces trois journées. Ces rencontres permettent de se décaler d'une pratique quotidienne, de se retrouver entre pairs et ainsi renforcer l'identité professionnelle du service. Cela donne aussi la possibilité de rencontrer d'autres professionnels et services et d'enrichir son réseau.

Cet engagement du service pour le M.A.I.S se poursuit aussi au niveau de l'équipe d'animation région « Rhône Alpes ». Un éducateur et le chef de service du SAVS participent à ces groupes de réflexions et de travail.

Cette année 2013 l'équipe d'animation a organisé une journée de formation sur le thème suivant :

« HANDICAP ET PARENTALITÉ OU L('A)-NORMALITÉ D'ÊTRE PARENT. COMMENT ACCOMPAGNER? ».

Cette journée a été suivie par une centaine de professionnels avec l'habile participation de Bertrand COPPIN responsable du laboratoire de recherche du PADI (Parent en Difficulté). Avec pour question centrale « et s'il était question de trouver la bonne place de chacun? Celle du parent, celle de l'enfant et celle de l'accompagnant. »

Le groupe d'animation se projette maintenant vers l'organisation des Journées Nationales de Formation qui auront lieu en **2015 à Grenoble**. C'est un projet conséquent qui se construit sur plusieurs années (2014 – 2015 – 2016). La finalité de ce projet devrait permettre aux professionnels présents, d'envisager leur travail sous des - angles différents...de s'ouvrir des perspectives !

Rédaction : Sylvain DELOIRE

3-4-2- Formation collective – ARFRIPS.

« Le sujet exclu et la déliaison - Solitude du sujet et présence éducative »

Cette formation a été construite en quatre demi-journées. Il nous a été proposé un certain nombre d'apports théoriques par un éducateur spécialisé, un psychologue, un sociologue, autour des questions relatives aux fonctionnements des personnes que nous accompagnons et qui sont souvent dans une forme de repli, sans demandes, présentant parfois des « symptômes » propres au syndrome de Diogène.

Bien évidemment cette formation a eu pour but d'échanger autour de nos pratiques. Quelles interventions dans ces situations ? Il apparaît qu'un certain degré de renoncement est inévitable : renoncer à améliorer rapidement certaines situations. (En dehors des cas d'urgences). Pour autant, il ne peut y avoir de renoncement à intervenir, au plus près des fonctionnements en marges de ces personnes, au plus près de leurs symptômes qui sont très difficile à approcher : incurie, odeurs, replis, désocialisation, addictions ; cela nécessairement en créant et soutenant des partenariats, avec les bailleurs, les équipes de soins, les services de protections juridiques, les services de la ville.....

3-5- Analyse de la pratique.

L'équipe éducative du SAVS a terminé en 2013 un cycle de trois ans avec un intervenant en analyse de la pratique.

Cet outil ayant pour but de permettre une prise de distance d'avec les situations de grandes souffrances rencontrées par les membres de l'équipe éducatives, qui s'y impliquent nécessairement personnellement, doit conserver une dynamique.

Il est donc préalablement prévu avec les prestataires que leur intervention se fait sur une durée déterminée.

Nous avons donc recherché, et contractualisé avec un nouvel intervenant pour débiter un nouveau cycle.

3-6- Processus d'admission

En 2013, l'activité du poste « admission » mise en place en 2009 au SAVS de l'ATMP a été en forte augmentation par rapport à 2012. Nous avons reçu 128 notifications d'orientation médico-sociale vers notre service, contre 83 en 2012, dont les 2/3 en commun avec d'autres services d'accompagnements. Les notifications communes ont fait l'objet de trois réunions de coordinations avec les SAVS de l'ASSAGA, FIRMAMENT, le GRIM ainsi que l'AGIVR.

Pour rappel, le SAVS de l'ATMP compte 109 places sur les antennes de Lyon et Villefranche/Tarare. Sur les 5 dernières années, 20 à 23 places se libèrent chaque année, ce qui signifie autant de nouvelles personnes qui entrent dans notre effectif.

Ainsi, sur Lyon, les délais d'attente entre la réception de la notification et l'entrée au SAVS (présentation de l'éducateur référent en charge du suivi social) sont d'environ 2 ans, entre 6 mois et un an sur l'antenne de Villefranche/Tarare.

Dans un souci d'efficacité, la procédure d'admission a été revue et adaptée. Chaque nouvelle notification reçue (simultanément par la personne et par le SAVS) fait l'objet d'un envoi par la secrétaire du SAVS d'un « accusé de réception », indiquant à la personne que nous avons bien reçu son orientation et nous les invitons à contacter le référent-admission grâce aux coordonnées jointes à ce courrier (mail, ligne directe et adresse postale). Ensuite, la candidature est inscrite sur le logiciel de gestion de liste d'attente du Département, « IODAS », mise à jour régulièrement par le référent admission. En interne, en complément de ce logiciel, toutes les notifications reçues sont classées par ordre chronologique dans un tableau EXCEL, plus souple d'utilisation et plus adapté à notre procédure.

Sur les 83 notifications reçues en 2012 (et traitées durant l'exercice 2013), 69 ont fait l'objet d'un traitement particulier. 42 ont été ajournées, soit à la suite d'un refus ou d'une non-réponse de la personne, soit parce qu'un autre SAVS a pris la main sur l'admission dans les cas de notifications communes.

Sur les 128 notifications d'orientation reçues en 2013, 49 personnes se sont manifestées spontanément après la réception de notre courrier et ont fait aussi l'objet

d'une action particulière. On peut relever sur les années 2012 et 2013 qu'un nombre important de personnes n'ont pas recours à l'orientation qui leur est proposée.

Les personnes nous sollicitant s'illustrent dans plusieurs cas de figure.

- ✓ Quelques unes appellent pour indiquer qu'elles ne veulent pas bénéficier du SAVS, soit avant, soit après avoir pris connaissance du fonctionnement du service. Le plus souvent par téléphone, cela se passe par téléphone.
- ✓ Une majorité appelle pour avoir des informations sur les modalités d'admission, les délais, et le fonctionnement du service d'accompagnement. Toutes ces personnes se voient alors proposer, dans un délai allant de 6 mois à un an sur Lyon et entre 3 et 6 mois sur Villefranche/Tarare, un entretien d'admission.
- ✓ Enfin, ce sont les familles elles-mêmes et les différents partenaires médico-sociaux, souvent à l'initiative de la demande de suivi social, qui font la démarche d'appeler le service pour d'une part récolter des informations sur le SAVS et d'autre part pour témoigner de la situation de la personne et motiver sa candidature.

J'accorde une importance toute particulière à prendre soin du lien qui s'établit avec les personnes en attente. Chaque fois que c'est possible, j'essaie de privilégier la continuité des prises en charge afin de ne pas créer de ruptures dans les différents accompagnements dont certaines bénéficient déjà et qui touchent à leur terme. Si le SAVS n'a pas la possibilité de répondre aux demandes parfois impératives exprimées dans des délais satisfaisants, il reste toujours possible de recueillir des informations, de donner parfois des conseils, et surtout de proposer une écoute attentive et bienveillante envers les familles et les autres professionnels du secteur, qui ne sont pas forcément familiers avec le handicap psychique. Si on ne peut pas parler de suivi social à proprement parler, on peut parler d'un accueil qui se prépare, par la connaissance ou la reconnaissance mutuelle, qui permet de proposer un nouveau point d'ancrage institutionnel, d'être un témoin distancié de l'évolution des situations des personnes, un soutien pour une famille ou un partenaire en difficulté. Cette mise en œuvre permet que cette attente ne soit plus un temps perdu mais qu'elle devienne « *le berceau de l'accueil* » (Emmanuel Levinas, Totalité et Infini).

(Rédaction : Cyril Perrier)

3-7- Les soirées loisirs, les repas de fin d'année.

Les personnes accompagnées par notre service sont souvent en situation d'isolement : familial, professionnel, social, ... Dans le cadre des missions du SAVS, il appartient donc à l'équipe éducative de proposer des expériences, des alternatives à ces situations d'isolement. C'est pourquoi depuis plusieurs années, nous organisons des temps collectifs, à travers des sorties loisirs et deux repas qui sont maintenant bien repérés par les personnes.

- Les repas

La fin du premier semestre de l'année est marquée par un repas associé à l'arrivée des beaux jours. Par conséquent, nous recherchons généralement un restaurant disposant d'une terrasse et surtout de terrains de pétanque. En effet, afin d'inciter les personnes à discuter avec de nouvelles têtes, parfois totalement inconnues, un support tel que des parties de pétanque permet de médiatiser le lien à l'autre et ainsi de faciliter l'échange.

Cette année, afin d'innover nos propositions et de constater si une modification pouvait impacter sur le nombre de participants, nous avons décidé de proposer cette sortie sur le samedi midi au lieu du traditionnel vendredi soir.

Nous avons testé un restaurant situé à Fontaines-sur-Saône, Le Jardin des Lilas, qui offre un cadre très agréable pour un repas en plein air. Doté d'une grande terrasse et de vastes terrains de pétanque, la plupart des 24 personnes présentes et l'équipe ont pu faire de nombreuses parties de boules. Cela a permis de créer des conditions favorables à un échange entre les personnes accompagnées qui ont ensuite pu se renforcer au cours du repas. De même, cela a été l'occasion pour certaines personnes de présenter une nouvelle image d'elles-mêmes, située, non plus sur le registre du handicap ou de leurs difficultés, mais sur celui de leurs capacités ou du moins « passions », comme leur goût pour la photographie ou leur « talent » pour la pétanque.

Pour le repas de fin d'année, nous avons organisé un repas au restaurant La Gentil-Hordière, à Limonest, avec le groupe « Sylvie et Jean-Pierre / Animation musicale ». Les 29 personnes présentes ont pu chaleureusement fêter la fin de l'année 2013 autour d'un repas gourmand et entrecoupé de ludiques pauses dansantes.

2 personnes accompagnées en ont profité pour dire au revoir à l'ensemble du service : elles ont pu officialiser l'arrêt, intervenu durant l'automne, de leur accompagnement au long cours.

Ces temps permettent de sortir d'une relation duelle très individualisée. C'est l'occasion pour l'équipe de faire connaissance avec l'ensemble des autres personnes accompagnées et inversement, avec pour conséquence la possibilité pour l'équipe de croiser les regards et, pour les personnes de mieux se saisir de l'ensemble du service (moins d'appréhension pour contacter le SAVS en cas d'absence de l'éducateur référent, ...). De même, cela nous autorise à voir les personnes autrement que sous le regard de leurs manques et difficultés en vivant « de bons moments » ensemble, ce qui permet également de sortir d'une relation très asymétrique en partageant un moment de convivialité où tout le monde se retrouve, en quelque sorte, sur un pied d'égalité.

- Les sorties loisirs

Afin de répondre aux demandes récurrentes des personnes accompagnées, notamment durant les groupes d'expression, d'avoir accès à des sorties loisirs proposées par le SAVS, nous avons organisé plusieurs activités pendant l'année 2013.

Sur Lyon, les sorties au cinéma ou au bowling se sont poursuivies à un rythme d'environ une fois par mois à tous les deux mois.

Nous avons organisé ces sorties de deux façons :

- Une sortie, dans la mesure du possible mensuelle, proposée aux moins de 35 ans, en fin de journée pour permettre aux personnes exerçant une activité professionnelle d'y participer également. Prévues depuis 2010, nous avons pu constater un impact positif sur les personnes qui venaient régulièrement puisque la plupart ont souhaité par la suite aller visiter un Groupe d'Entraide Mutuelle. Expérimenter ces activités dans un cadre sécurisant car connu, celui du SAVS, a incité les personnes à vouloir les multiplier en passant par d'autres structures, comme les GEM, et leur a donné suffisamment confiance pour être capable d'aller visiter d'autres lieux de socialisation.
- Par ailleurs, des sorties cinéma ont été proposées le vendredi matin (car la séance est moins onéreuse) à des personnes un peu plus âgées et sans activité. Un repas est généralement partagé ensuite afin de pouvoir discuter ensemble du film visionné.

A Villefranche, des sorties, alternativement au cinéma et au bowling, ont également été proposées en fin de journée, afin de pouvoir inclure le plus grand nombre de participants.

L'été, qui représente une période creuse, pendant laquelle la solitude est souvent exacerbée, nous tentons de proposer des alternatives aux personnes ne partant pas en vacances ou en famille. Nous avons donc organisé un pique-nique au Parc de la Tête d'Or, à l'attention de l'ensemble des personnes accompagnées par le SAVS (Villefranche et Lyon). 10 personnes ont répondu présentes, dont un amateur de photographie qui a ainsi immortalisé cette belle journée.

Ce temps qui a été bénéfique pour tout le monde est redemandé par les personnes participantes.

Rédaction : Evelyne VUAGNOUX

3-8- La démarche qualité.

- Notre service travaille toujours étroitement avec notre responsable qualité, afin que cette démarche soit réellement un facteur de progrès, au bénéfice de notre mission et donc des personnes accompagnées.

- Nous remplissons cette mission au sein d'un « système qualité » **évolutif**, dont les éléments centraux sont : la visibilité des processus et procédures ; l'établissement d'indicateurs pertinents (de conformité et/ou de qualité) ; l'établissement d'un plan d'amélioration annuel.

- Un audit de renouvellement, conduit par Moody's international, notre certificateur, a eu lieu les 12/13/14 juin 2013, soit cinq ans après l'obtention de notre certification initiale.

« **Conclusions de l'audit et recommandations** :

L'audit s'est déroulé au siège et dans les antennes de Lyon, Villeurbanne et Villefranche, l'ensemble des processus ont été audités avec interviews des collaborateurs.

La collaboration du personnel et des responsables et leur engagement sont importants. Le système de management de la qualité et système documentaire sont exhaustifs et efficaces.

L'engagement de la direction; l'amélioration continue, les revues de direction, les audits internes et les plans d'actions correctives sont vérifiés ainsi que la satisfaction des usagers et bénéficiaires.

LA RECOMMANDATION EST LE RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION ISO 9001 2008 SANS RESERVE »

3-9- Evaluation externe - DHCM

Le SAVS a effectué à l'automne 2013 l'évaluation externe telle qu'attendu par la loi 2002-2 sur les institutions sociales.

L'organisme que a été retenu et qui a mené cette évaluation est le cabinet D.H.C.M.

L'évaluation s'est déroulée sur deux jours complets, et a été conduite par deux évaluateurs du cabinet. Des rencontres ont été organisées :

- **Avec les professionnels de l'ATMP.**

→ L'ensemble de l'équipe éducative. Cela sur les sites de Lyon et de Villefranche.

→ Le médecin psychiatre.

→ Le directeur.

→ La secrétaire générale.

→ Le chef de service.

→ Le coordinateur qualité.

→ Une responsable d'antenne du SPJM (Service de protection juridique des majeurs) de l'ATMP du Rhône, et une MJPM. (Mandataire judiciaire à la protection des majeurs). (Partenariat interne).

→ Un agent d'accueil et la secrétaire du service.

→ Les représentants du personnel. (DP et CE).

- **Avec le président de l'ATMP.**

- **Avec un groupe d'une dizaine de personnes accompagnées par notre service.**

- **Avec des partenaires extérieurs, par le biais d'entretien téléphoniques.**

Le rapport final, qui nous conforte dans le maintien de nos modes d'organisations, a été adressé au Conseil Général, avec lequel nous avons eu ensuite une rencontre pour échanger sur le fonctionnement du service et ses évolutions.

Voici la conclusion générale du rapport :

« Le SAVS-ATMP est un service d'accompagnement social en milieu ouvert au titre du 7° alinéa de l'article L. 312-21 du CASF ayant une autorisation de 109 places auprès de personnes majeures réparties sur l'ensemble du département du Rhône. Une sectorisation territoriale a été mise en place : Villefranche-Sur-Saône et nord du département du Rhône, Lyon et ouest du département, Villeurbanne et est du département. Il s'adresse à des personnes porteuses de trois types de handicaps qui peuvent se conjuguer : handicap mental (déficience intellectuelle, troubles du

comportement), handicap psychique (névroses, psychoses, états limites) et difficultés sociales (personnes souffrant d'une inadaptation sociale, issues le plus souvent d'un environnement pauvre et marginal sans repères familiaux).

L'écriture du projet d'établissement, la réalisation de l'évaluation interne ont été le fruit du travail et de l'investissement de l'ensemble des professionnels du service. L'inscription de l'ATMP 69 dans une démarche de certification depuis les années 2007 vient conforter la démarche qualité développée par le SAVS.

Un ensemble de modalités soutient le professionnalisme déployé et participe à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance : présence et attitude de l'encadrement, temps institutionnels (analyse de situation, bilans semestriels et analyses de la pratique), formations régulières, participations aux colloques, mise à disposition de documentation professionnelle.

Les bénéficiaires se sentent écoutés, aidés en fonction de leurs capacités propres. La problématique familiale est repérée et fait partie intégrante des actions du SAVS sous la forme notamment du soutien à la parentalité.

*Différentes réflexions sont en cours tant au niveau du conseil d'administration (SAVS généraliste ou spécifique), de la direction, des équipes ; elles nécessitent une communication régulière afin de poursuivre la dynamique déjà présente et l'adhésion des différents acteurs. » **DHCM.***

La prochaine étape sera amorcée en 2014, et franchie en 2015 : il s'agira de réélaborer notre projet de service qui date de 2010, ainsi que les documents remis aux personnes accompagnées (Livret d'accueil – règlement de fonctionnement – DIPC (Document Individuel de Prise en Charge))

CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR L'ANNEE ENGAGEE.

Notre service se doit de continuer à évoluer comme il l'a fait ces dernières années, afin de proposer aux personnes accompagnées l'accompagnement de qualité auquel elles ont droit.

Pour cela nous nous appuierons sur le dynamisme, la créativité interne et les regards externes qui ont été posés sur notre activité (Audit, évaluation, certification, échanges partenariaux).

L'année 2014 sera le moment pour commencer à préparer la ré-élaboration de notre projet de service, qui devra être finalisée en 2015.

De même nous re-rédigerons les documents remis aux usagers lors de leur entrée dans le service afin de les rendre plus accessibles.

Nous nous donnerons aussi les moyens de répondre à d'éventuels appels à projets, dans les champs de compétences du service. Les besoins dans le Département concernant l'accompagnement social et médico-social sont croissants, et visibles par le service qui a encore reçu en 2013 près de 200 notifications d'orientation produites par la MDPH.

Enfin, comme en 2013 nous nous emploierons à continuer de concilier, au bénéfice des personnes que nous accompagnons :

→ Les nécessaires objectifs de transparence et de rationalisation de nos activités.

Avec

→ Les nécessaires souplesses, inventivités, incertitudes, risques que comporte l'accompagnement social en milieu ouvert d'individus présentant de grandes fragilités sociales et psychologiques.

ANNEXE
SOCIO-DEMOGRAPHIE DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 en %
SEXE										
homme	68%	65%	68%	67%	63%	63%	61%	58%	58,0%	59%
femme	32%	35%	32%	33%	38%	37%	39%	42%	42,0%	41%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100%

AGE										
20-30	27%	21%	21%	20%	21%	17%	14%	14%	14,0%	15%
30-40	29%	25%	26%	25%	27%	27%	25%	21%	19,0%	25%
40-50	30%	31%	29%	32%	28%	28%	25%	25%	27,0%	23%
50-60	12%	19%	21%	21%	20%	19%	28%	30%	27,0%	24%
plus de 60	2%	4%	3%	3%	5%	9%	7%	11%	12,0%	14%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
AGE MOYEN	39	42	41	40	41	42	42	46	46	46 ans

LOGEMENT										
appartement individuel	65%	66%	83%	80%	78%	74%	77%	75%	75,0%	76%
famille ou tiers	22%	22%	13%	12%	17%	19%	13%	10%	12,0%	9%
collectif	10%	10%	3%	7%	4%	5%	9%	12%	13,0%	15%
sdf	4%	2%	1%	1%	2%	3%	1%	3%	0,0%	0%
TOTAL	100%	100%	1	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100%

SITUATION FAMILIALE										
célibataire	73%	73%	73%	71%	76%	74%	79,28%	76%	77,0%	81%
en couple	27%	27%	27%	29%	24%	26%	20,72%	24%	23,0%	19%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		100,0%

SOCIO-DEMOGRAPHIE DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ENFANTS										
oui								33%	33%	31%
non								67%	67%	69%
TOTAL									100,0%	100,0%
SUIVI "PSY"										
oui	35%	35%	40%	41%	40%	47%	44%	47%	49,0%	48%
non	65%	65%	60%	59%	60%	53%	56%	53%	51,0%	52%
TOTAL							100%		100,0%	100,0%
TRAVAIL										
sans	59%	60%	60%	63%	66%	65%	66%	71%	72,6%	71%
oui milieu protégé	28%	28%	29%	26%	27%	27%	23%	20%	18,6%	18%
oui milieu ouvert	13%	12%	11%	10%	7%	8%	11%	9%	8,8%	6%
RETRAITES										5%
TOTAL				100%			100%		100,0%	100,0%
PROTECTION JURIDIQUE										
sans mesure				22%	24%	24%	32%	34%	35,0%	43%
avec mesure				78%	76%	76%	68%	66%	65,0%	57%
TOTAL				100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100%
dont exercée par atmp				79%	75%	73%	71%	70%	68,0%	66%

